Emile Kloeti

Autor(en): **M.W.**

Objekttyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **35 (1963)**

Heft 11

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

les instances des propriétaires d'immeubles, le peuple rejeta en 1950 un projet de loi prorogeant l'aide financière à la construction de logements.

La lutte contre ce projet a été menée par les propriétaires d'immeubles avec le slogan: *La pénurie de logements est résorbée.* Aujourd'hui, la situation particulièrement précaire de milliers de nos familles montre clairement le caractère trompeur et démagogique des arguments avancés. Si l'aide de la Confédération à la construction de logements n'avait été brutalement interrompue en 1950 par une votation aux slogans trompeurs, nous ne serions sans doute pas dans la situation pénible, disons même indigne, de voir à notre époque de haute conjoncture le problème du logement devenir le cauchemar constant de milliers de ménages, et des pères et mères de famille être obligés de chercher durant des mois – des années même – un logement convenable à loyer accessible. Quiconque n'est pas complètement endurci par la chasse à l'argent et au profit doit admettre qu'à une époque de haute conjoncture, durant laquelle certains milieux peuvent s'acheter en propre un logement de vacances en plus de leur domicile régulier, le déséquilibre et la pénurie qui règnent sur le marché du logement est une situation indigne de notre pays.

Avec les collègues qui ont soutenu mon postulat en son temps, je prie donc le Conseil fédéral de reprendre le plus vite possible l'élaboration d'une loi sur la construction de logements.

Il est nécessaire que la création de logements en quantité suffisante et à des prix accessibles aux classes sociales précitées soit coordonnée par un plan d'ensemble.

La situation où nous sommes aujourd'hui montre clairement que l'aide de la Confédération a été nettement insuffisante jusqu'à présent.

Je prie le Conseil fédéral d'accepter ce postulat et de l'étudier au plus tôt.»

Traduit de *Wohnen* d'août 1963.

† Emile Klœti

C'est avec beaucoup de chagrin que nous avons appris le brusque décès de notre regretté collègue, M. le Dr Emile Klœti, survenu le 30 septembre, au bel âge de 86 ans, alors qu'il était encore en possession de toutes ses facultés intellectuelles et physiques.

Avec lui, nous quitte l'un des pionniers du mouvement coopératif d'habitation et nous voulons lui rendre, ici, un hommage mérité, comme l'a fait d'ailleurs le Wohnen, dans son numéro d'octobre.

En effet, lorsque l'Union suisse pour l'amélioration du logement fut fondée à Olten, le 20 septembre 1919, Emile Klœti fut désigné comme président. Il fit ensuite partie du Comité central jusqu'en 1957, soit durant trente-huit ans. Il a été également l'un des vice-présidents de la Fédération internationale de l'Habitation et de l'urbanisme jusqu'à la fin de sa vie, et jouissait d'une grande estime dans les cercles s'occupant de politique du logement dans tous les pays.

Emile Klœti se rattachait au Parti social-démocrate et fit partie du Conseil municipal de la ville de Zurich, dont il fut également président pendant de longues années. Son œuvre principale fut d'édicter les lignes directrices pour le développement de la construction de logements à caractère social, projet qui fut adopté par le peuple zurichois, à une grande majorité, en 1924. Ce projet fixait déjà la participation de la ville de Zurich aux prêts en deuxième rang aux sociétés coopératives jusqu'à 94% des frais de construction. Ce pourcentage très élevé permit d'écarter les difficultés soulevées pour l'obtention des hypothèques en deuxième rang. A côté du développement des coopératives d'habitation, il prit l'initiative de faire construire des centaines de logements communaux pour les familles qui ne pouvaient pas souscrire des parts sociales à des coopératives.

Si la ville de Zurich compte aujourd'hui plus de trente mille logements coopératifs et communaux, qui ne sont pas soumis aux augmentations perpétuelles de loyer, nous devons en remercier en première ligne Emile Klœti.

Au point de vue politique, Emile Klœti fut, pendant de longues années, le seul conseiller aux Etats socialiste. Il présida même ce conseil. C'est dire l'estime dans laquelle le tenaient ses adversaires politiques eux-mêmes.

Nous garderons toujours de lui le meilleur souvenir.

M. W.